

Groupe de Soutien de l'ANAC

Déclaration de confidentialité

(Il est très important que cette déclaration soit lue au début de chaque réunion.)

Durant la réunion, les membres du groupe ont la responsabilité de garder toute information personnelle partagée étroitement confidentielle. Cette confidentialité est primordiale afin d'établir la confiance entre les membres. Les membres peuvent conserver l'anonymat. Chaque membre du groupe est libre d'exprimer son point de vue et est assuré que celui-ci demeurera exclusivement dans le cadre du groupe. Le respect est d'une importance vitale afin que chaque membre ressente que son opinion est estimée et appréciée.

Charte des droits des membres

(Cette charte de droits devrait être à la disposition de tous les membres.)

- Les membres ne sont pas dans l'obligation d'assister à la réunion en entier ou d'assister à des réunions futures.
- Chaque membre est libre de contribuer aux discussions.
- Les réunions commenceront par une brève introduction, suivie d'un pourparler par les membres qui pourront partager leurs expériences, leurs problèmes, leurs ressources, et poser des questions.
- Il est important que les membres écoutent attentivement lorsque quelqu'un parle et ne commencent pas des discussions secondaires.
- Les membres sont encouragés à partager leurs expériences, leurs forces, leurs aperçus, leurs réussites et leurs espoirs.
- Les membres doivent éviter d'offrir des conseils; il est préférable de partager comment ils ont envisagé, surmonté ou réglé le problème.
- Laisser les membres parler entre eux et les laisser parler sans interruption.
- Offrir à chaque membre l'opportunité de s'exprimer.
- Le facilitateur joue un rôle important dans l'éclaircissement des idées fausses et peut offrir de l'information supplémentaire.